

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

LA LISTE DES DELIBERATION

PRESIDENT : M. JAMET
SECRETAIRE : Mme AUBIN

SEANCE Ouverte à : 20H00
Levée à : 22H03

<i>Participants</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Représenté(e) par :</i>
JAMET Bernard	X			
WILLIOT Claude	X			
TROUZIER-EVEQUE Laurence			X	MME BRULE
ABDELOUHAB Nasséra	X			
PORTIER Daniel	X			
CAMPAGNE Séverine	X			
PURGAL Frédéric	X			
BRULE Marie-Claude	X			
CAPBLANC Nathalie	X			
FABRE François	X			
AUBIN Martine	X			
FAUCONNIER Evelyne	X			
RICARD Agnès	X			
HELT Liliane	X			
PERRET Jean-Claude	X			
QUEYRAT-MAUGIN Sylvie			X	MME AUBIN
BOISCO Maxime	X			
GUEUDIN Daniel			X	M. JAMET
KERGOAT Pierre	X			
ROZOT Roger	X			
ENGUERRAND Sylvie	X			
ACHOUR Alia			X	MME CAPBLANC
HUMEAU Sylvestre	X			
PONCHEL Nicolas	X			
SAIDI Yasmina	X			
LEGUEIL Manuel	X			
LAMARCHE François	X			
ZAMBUJO Benoît	X			
FLEURIER Nicolas	X			
RODRIGUEZ Lola	X			
CHRISTIN Marie-Evelyne			X	M. LEGUEIL
JACQUET-LEGER Célia	X			
GORZA Laurent	X			
FLAMENT Nicolas			X	M. PONCHEL
BOULIGNAC Gabriel		X		

SECRETAIRE DE SEANCE ELU : MME AUBIN

Ière, IIème et IIIème COMMISSIONS			
OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>Vie des assemblées</u> Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 - Approbation	Ière IIème IIIème	M. JAMET	Accord du Conseil à l'unanimité <u>11 Abstentions :</u> M. PONCHEL Mme SAIDI M. LEGUEIL M. LAMARCHE M. ZAMBUJO M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ Mme CHRISTIN Mme JACQUET LEGER M. GORZA M. FLAMENT
DECIDE : Article 1 : d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025, comme ci-annexé. Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr .			

URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <u>DUSP</u> Création de servitudes avec la Société Action Foncière Logement – Bas des Aulnaies	Ière	M. BOISCO	Accord du Conseil à la majorité <u>2 Contre :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ <u>9 Abstentions :</u> M. PONCHEL Mme SAIDI M. LEGUEIL M. LAMARCHE M. ZAMBUJO Mme JACQUET LEGER M. GORZA M. FLAMENT
DECIDE : Article 1 : d’abroger la délibération N°2025/03 du 6 février 2025, Article 2 : d’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la société Action Logement tout acte permettant la régularisation de servitudes garantissant à la Ville l’accès pour l’entretien du et autour du transformateur électrique situé à hauteur du n°51 rue de Cernay, ainsi que pour l’entretien relatif à un réseau électrique situé entre ledit transformateur et l’allée Boileau, Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.			
<u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <u>Services Techniques</u> Exploitation de la vigne entre Ile – de - France Nature et la Ville – avenant à la convention de mise à disposition de parcelles	Ière	M. PURGAL	Accord du Conseil à l’unanimité <u>2 Abstentions :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ
DECIDE : Article 1 : d’approuver les termes de l’avenant 1 à la de la convention de mise à disposition de parcelles sur le domaine Régional Buttes du Paris, ci-annexé. Article 2 : d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant. Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.			

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <i>Vie des Quartiers</i> Occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants, lors du Printemps à Sannois	Ière	M. KERGOAT	Accord du Conseil à l'unanimité
DECIDE : Article 1 : d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants installés au square Jean Mermoz, le samedi 30 mai 2026 de 9 heures à 19 heures à l'occasion du « Printemps à Sannois ». Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.			

PROXIMITE ET SOLIDARITES

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u> <u>Education</u> Enseignement primaire – subventions projets pédagogiques et classes de découverte	Ière	MME BRULE	Accord du Conseil à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 760 € à la coopérative de l'école Henri Dunant pour son projet Cirque à destination des classes de CP et CE.

Article 2 : de préciser que le versement des subventions est conditionné à la transmission de devis ou pièces comptables précisant les dépenses qui seront normalement engagées.

Article 3 : de préciser qu'une révision du montant versé par la Ville pourra être effectuée après mandatement en fonction du budget financier de la sortie subventionnée. A ce titre, la coopérative scolaire produira les factures acquittées à la fin des projets permettant ainsi de valider le coût réel et de procéder au versement de la subvention communale.

Article 4 : dit qu'en cas de régularisation à effectuer, la Ville établira un titre de recette à l'attention de la coopérative scolaire concernée.

Article 5 : de préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2026

Article 6 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

<u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u> <u>Culture</u> Avenant n°1 à la convention de prêt à titre gratuit entre la ville de Sannois et le musée de Montmartre	Ière	MME HELT	Accord du Conseil à la majorité <u>2 Contre :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ <u>9 Abstentions :</u> M. PONCHEL Mme SAIDI M. LEGUEIL M. LAMARCHE M. ZAMBUJO Mme JACQUET LEGER M. GORZA M. FLAMENT
---	------	----------	---

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 de la convention de prêt à usage gratuit entre la ville de Sannois et le musée de Montmartre.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

<u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u> <u>Culture</u> Convention de prêt à usage gratuit Ville de Sannois / Musée National du Sport de Nice – Avenant n°2 pour la prolongation d'un an et quatre mois du dépôt	ière	MME HELT	Accord du Conseil à la majorité <u>2 Contre :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ <u>2 Abstentions :</u> Mme JACQUET LEGER M. GORZA
--	------	----------	--

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 à l'actuelle convention de prêt à usage gratuit avec le musée national du sport de Nice, pour la prolonger d'un an et quatre mois.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

RESSOURCES

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>POLE RESSOURCES</u> <u>Vie des Assemblées</u> Rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025		MME AUBIN	Donné acte
DECIDE :			
Article 1 : de donner acte de la tenue du débat concernant le rapport 2025 sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr .			
<u>POLE RESSOURCES</u> <u>Finances</u> Budget principal ville –Rapport et débat d'orientation budgétaire - budget primitif 2026		MME ABDELOUHAB	Donné acte
DECIDE :			
Article 1 : de donner acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal 2026 de la Ville. Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr			
<u>POLE RESSOURCES</u> <u>Vies des Assemblées</u> Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois pour la passation et l'exécution des marchés publics – année 2026		MME CAPBLANC	Accord du Conseil à l'unanimité <u>2 Abstentions :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, dans le cadre du périmètre défini par la convention susvisée.

Article 2 : d'accepter l'exercice de la mission de coordonnateur par la Ville de Sannois, dans les conditions exposées dans la convention susvisée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

POLE RESSOURCES**Communication**

Instauration d'une grille tarifaire et d'une convention type applicable aux tournages audiovisuels sur le territoire communal

Accord du Conseil à l'unanimité

M. ROZOT

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la grille tarifaire fixant les tarifs à l'occasion des tournages sur le territoire communal où à l'intérieur bâtiments municipaux, ci-annexée.

Article 2 : d'approuver la convention-type jointe en annexe, destinée à formaliser l'engagement des bénéficiaires envers la Ville

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir.

Article 4 : dit que les tarifs ainsi fixés s'appliquent à compter de la date de publication de la présente délibération.

Article 5 : dit que les recettes seront encaissées au budget principal de la commune.

Article 6 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

POLE RESSOURCES**Citoyenneté**

Elections municipales 2026 - Rémunération des opérations de mise sous pli

Accord du Conseil à l'unanimité

MME ABDELOUHAB

DECIDE :

Article 1 : de fixer la rémunération des équipes de mise sous pli comme suit, au prorata du nombre d'enveloppes traitées par ager

- 0.28 € par électeur et par tour de scrutin pour les six premières listes
- 0.03 € par liste supplémentaire.

Article 2 : d'indiquer que la dépense globale, évaluée à 4750 € par tour de scrutin, est prévue au BP 2026.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>POLE RESSOURCES</u> <u>Ressources Humaines</u> Modification du tableau des effectifs		M. PORTIER	Accord du Conseil à l'unanimité <u>4 Abstentions :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ Mme JACQUET LEGER M. GORZA
DECIDE : Article 1 : qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 , le tableau des effectifs est arrêté conformément au tableau ci-joint. Article 2 : que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours. Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr .			

EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

-=-=-=-=-=-=-=-

N°2025/127	}	
N°2025/130	}	
N°2025/133	}	
N°2025/136 à	}	
N°2025/137	}	
N°2025/139 à	}	Compte rendu des Marchés Publics 2026 passés par délégation de pouvoirs
N°2025/140	}	
N°2026/02	}	
N°2026/05 à	}	
N°2026/07	}	
N°2026/09 à	}	
N°2026/10	}	
N°2025/128	}	CTX protection fonctionnelle M. R/ M. C Désignation avocat
N°2025/129	}	Tarifs spécifiques des ventes de petite restauration – entracte de Carmen 5 décembre 2025
N°2025/131	}	Location logement communal 23 bd Maurice Berteaux – Madame R
N°2025/132	}	Convention d'occupation du domaine public pour les festivités de Noël 2025
N°2025/134	}	Demande de subvention – Acquisition d'un véhicule électrique (e-jumper)
N°2025/135	}	Demande de subvention – Acquisition d'un véhicule électrique (Renault Kangoo)

- N°2025/138 } Cession d'une grue compacte du cimetière
- N°2026/01 } Exercice du droit de préemption au titre de l'article L. 214-1 à l'encontre d'une déclaration de cession
de fonds de commerce sis 59 boulevard Charles de Gaulle à SANNOIS cadastré AN 977
- N°2026/03 } Contentieux Free Mobile- désignation avocat
- N°2026/04 } Annule et remplace la décision N°2025/138 portant cession d'une grue compacte du cimetière
- N°2026/08 } Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet 2026
« Plan départemental d'actions de sécurité routière »

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

27 MARS 2026

A 19H